



Consigne: critères d'approbation des accords de libre-échange

Position validée par le groupe PS de l'Assemblée fédérale le 28 février 2017

La globalisation économique a commencé par sortir de l'extrême pauvreté des centaines de millions d'êtres humains dans les pays en voie de développement et les pays émergents et elle les a aidés à obtenir un revenu (provenant d'une activité lucrative) dépendant de l'exportation. Parallèlement, en connexion avec l'évolution technologique, la globalisation a accéléré le changement structurel dans de nombreux pays de l'OCDE, détruit des millions de places de travail dans l'industrie et exacerbé les inégalités dans la répartition du revenu et de la fortune dans une mesure telle que la cohésion sociale est dangereusement mise à mal. Le déclin relatif des travailleurs qualifiés et de la classe moyenne s'est mué en Europe et aux États-Unis en un important terreau de la xénophobie, du cloisonnement social, de la perte de confiance et du protectionnisme économique.

Les appels lancés par la classe politique ne suffisent plus à contrer cette tendance. En matière de globalisation, on a plutôt besoin de changements structurels. Qui souhaite jouir des avantages de la liberté et de l'État de droit, ainsi que de ceux des sociétés ouvertes et des marchés ouverts, n'a pas d'autre choix que de concevoir la globalisation de façon beaucoup plus contraignante que ce n'était le cas jusqu'à présent pour ce qui a trait aux questions sociales, écologiques et relatives aux droits humains. Les fruits de la globalisation appartiennent à tout le monde, et pas seulement à une poignée d'individus. Il faut également tout mettre en œuvre pour minimiser efficacement les risques et les coûts de la globalisation économique au moyen d'une globalisation de la politique et de la démocratie économique.

Pour le groupe parlementaire PS, cela signifie qu'il attend, en matière de politique commerciale, un passage logique et cohérent du libre-échange au commerce équitable. Le PS apprécie que le Conseil fédéral adhère à des accords de libre-échange pour l'ancrage de standards sociaux, écologiques et relatifs aux droits humains. Il ne suffit cependant pas de se réclamer de ces normes. En supplément, on a besoin de mesures institutionnelles contraignantes, afin que ces normes soient aussi mises en œuvre concrètement dans le contexte des relations commerciales simplifiées.

- À l'avenir, le groupe parlementaire PS n'approuvera des accords de libre-échange que si ceux-ci contribuent réellement au commerce équitable et au développement durable. Les huit conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) et les clauses relatives à la protection du travail, à la durabilité et aux droits humains doivent figurer expressément dans l'accord. De plus, il s'agit d'adopter, dans l'application de l'accord de libre-échange, des mesures institutionnelles, afin que ces normes soient aussi respectées dans les faits. Outre les autorités commerciales, d'autres autorités étatiques – comme celles qui sont responsables du travail, de l'environnement et des droits humains – ainsi que les partenaires sociaux et la société civile doivent eux aussi pouvoir émettre des prises de position interprétatives et l'on a besoin de recevoir de solides garanties de mise en œuvre de la part des parties contractuelles.
- S'il manque des dispositions sur l'application concrète de normes de durabilité, le groupe parlementaire PS s'abstient de voter à l'heure d'approuver des accords de libre-échange.
- S'il manque tant des normes de durabilité que des dispositions d'application, le groupe parlementaire PS rejette les accords de libre-échange.

Parallèlement, le groupe parlementaire PS réaffirme que les négociations multilatérales doivent clairement avoir priorité sur les formes de négociation bilatérales et plurilatérales.